

KOSOVO: UN RAPPORT ACCABLANT

TRAFIC D'ORGANES

L'enquête présentée à mi-décembre par Dick Marty est venue apporter de nouveaux éléments permettant de mieux comprendre le trafic qui aurait été mis en place par l'Armée de libération du Kosovo. Mais de nombreuses questions restent encore sans réponses et réclament la poursuite des investigations.

JEAN-ARNAULT DÉRENS*

Directement mis en cause dans ce trafic d'organes par le rapport de Dick Marty, Hashim Taçi a accusé le sénateur suisse de racisme. Si une enquête confirme l'implication du premier ministre kosovar, la responsabilité de ses 'protecteurs' occidentaux pourrait être accablante. KEYSTONE

Le rapport présenté le 16 décembre devant le Conseil de l'Europe par le sénateur suisse Dick Marty sur le trafic d'organes dont auraient été victimes des prisonniers de l'Armée de libération du Kosovo (UCK) a fait l'effet d'une bombe¹. Pourtant, les allégations contenues dans ce rapport ne sont pas nouvelles: ce trafic est déjà évoqué dans les mémoires publiées en 2008 par l'ancienne procureure générale du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), Carla Del Ponte² et, au Kosovo, l'hypothèse d'un tel trafic est une «rumeur» qui circule depuis longtemps. De même, l'enquête publiée en 2009 par les journalistes Altin Raxhimi, Michael Montgomery et Vladimir Karaj avait confirmé l'existence d'un véritable «archipel» de centres secrets de détention de l'UCK en Albanie³.

Le rapport de M. Marty apporte cependant nombre d'informations nouvelles, permettant de mieux comprendre les mécanismes de ce trafic. Plusieurs centaines de prisonniers capturés par l'UCK – principalement des Serbes du Kosovo, mais aussi probablement des Roms et des Albanais accusés de «collaboration» – auraient été déportés en Albanie, en 1998 et en 1999. Emprisonnés dans plusieurs petits centres de détention – dont la fameuse «maison jaune» du village de Rripë, près de Burrel, visitée par les inspecteurs du TPIY –, certains d'entre eux auraient alimenté un trafic d'organes. Les prisonniers étaient conduits vers une petite clinique située à Fushë Kruja, à une quinzaine de kilomètres de l'aéroport international de Tirana lorsque des clients se manifestaient pour recevoir des organes. Ils étaient alors abattus d'une balle dans la tête avant que les organes, principalement des reins, soient prélevés. Ce trafic était conduit par le «groupe de la Drenica», un petit noyau de combattants de l'UCK regroupés autour de deux figures clés: M. Hashim Taçi, actuel premier ministre du Kosovo, et M. Shaip Muja, alors responsable de la brigade médicale de l'UCK et aujourd'hui conseiller pour la santé de ce même Hashim Taçi.

Le rapport de M. Marty laisse beaucoup de questions sans réponses, notamment le nombre exact de prisonniers victimes de ce trafic. La justice serbe, pour sa part, parle de 500 personnes déportées en Albanie. On ignore également quels étaient les partenaires étrangers de ce trafic, et surtout quels en étaient les bénéficiaires. Le rapport relève

cependant que 60 patients de l'hôpital universitaire de Jérusalem auraient bénéficié d'une transplantation rénale en 2001, un chiffre exceptionnellement élevé.

Il importe de placer le crime supposé à sa juste valeur. Si le trafic est avéré, il s'agit d'un crime contre l'humanité massif, qui se situe, dans l'ordre de l'horreur, au «même niveau» que le massacre génocidaire de Srebrenica. Autre point essentiel, ce trafic se serait poursuivi au moins jusqu'en 2001, c'est-à-dire deux ans après l'entrée des troupes de l'OTAN au Kosovo et l'instauration du protectorat des Nations Unies sur le territoire. Le rapport note d'ailleurs qu'à partir de juin 1999, la frontière entre l'Albanie et le Kosovo n'était soumise à aucun contrôle réel. Le rapport a suscité un tollé de protestations et de démentis. Certains ont voulu disqualifier le rapport de M. Marty, en jetant le doute sur son auteur, présenté comme un «adversaire de l'indépendance du Kosovo », voire comme un «ennemi du peuple albanais». Le premier ministre d'Albanie, M. Sali Berisha, l'a ouvertement qualifié de «raciste». A l'appui de ces assertions, est souvent citée une interview accordée par M. Marty en mars 2008 au site du Réseau Voltaire, dans laquelle celui-ci critique, du point de vue de la légalité internationale, la proclamation d'indépendance du Kosovo⁴. Cette prise de position ne traduit nullement une «aversion» à l'égard du peuple albanais ni du Kosovo, et le rapport de M. Marty ne serait ni plus ni moins étayé si son auteur avait approuvé, de ce même point de vue juridique, la proclamation d'indépendance. Notons enfin que la presse d'Albanie reproche explicitement à M. Marty son «anti24/72 américainisme», puisque celui-ci a déjà révélé en 2006 le scandale des prisons secrètes de la CIA en Europe. Certaines déclarations officielles de Tirana, ces derniers jours, associent «l'anti-américanisme» supposé du rapporteur et son préjugé «anti-albanais». M. Marty appartient pourtant au Parti radical, une formation politique qui se classe sur la droite de l'échiquier politique suisse et qui n'a jamais été réputée pour son anti-impérialisme forcené.

Certains accusent également M. Marty de «préjugés politiques», car il a publié son rapport quelques jours après les élections parlementaires organisées au Kosovo le 12 décembre, qui ont été entachées de fraudes massives, principalement commises, semble-t-il, par le Parti démocratique du Kosovo (PDK) de M. Thaçi. Cet argument est facile à rejeter, car la concomitance des dates ne tient, à l'évidence, que de hasards du calendrier. Les élections du 12 décembre étaient un scrutin anticipé, dont la date n'a été fixée que début novembre. Que n'aurait-on dit si M. Marty avait publié ce rapport à la veille de ces élections! Pour sa part, directement mis en cause, M. Thaçi a sorti l'artillerie lourde pour répondre à M. Marty. Dans une interview publiée le 30 décembre dans le Tages Anzeiger de Zürich, il reprend les accusations de racisme et va même jusqu'à comparer le rapport à la «propagande de Goebbels»⁵.

A l'inverse, l'affaire est également surexploitée dans le contexte politique suisse, quelques semaines après l'adoption par référendum d'une loi prévoyant l'expulsion

des «étrangers délinquants». La présidente de la Confédération, Mme Micheline Calmy-Rey, a ainsi préféré «différer» la réception du «prix de la diaspora», qui devait lui être attribué à la fin décembre par l'ambassade du Kosovo à Berne. Les Albanais, en plus d'alimenter les chiffres de la délinquance en Suisse seraient des «trafiquants d'organes». On comprend que certains veuillent opposer un déni d'ensemble à cette criminalisation collective.

De nombreux commentateurs estiment enfin qu'il serait «impossible» d'attribuer un tel crime à des Albanais, et tentent de «relativiser» la portée du rapport en rappelant l'ampleur des crimes commis par des Serbes, au Kosovo et ailleurs dans les Balkans. On ne peut que s'étonner du revirement de beaucoup, qui présentaient Mme Del Ponte comme une héroïne de la justice internationale quand elle traquait les criminels de guerre serbes, et sont sur le point de mettre en doute sa santé mentale depuis qu'elle a évoqué ce trafic. Mme Florence Hartman, ancienne porte-parole de Mme Del Ponte, a ainsi fustigé dans de nombreuses interviews «l'irresponsabilité» de l'ancienne procureure, qui présenterait «comme des faits avérés de simples hypothèses», soulignant que les enquêtes menées par le TPIY n'avaient pas apporté de preuves concluantes. Or, ces enquêtes, notamment dans la fameuse «maison jaune» de Rripë, n'ont jamais pu être menées à bien, en partie à cause du refus de collaboration opposé par les autorités albanaises⁶.

En attendant qu'une enquête sérieuse et systématique soit menée et puisse établir ou non la réalité du trafic d'organes, en attendant que des inculpations soient éventuellement prononcées par un tribunal compétent, on peut retenir comme acquis plusieurs faits. Tout d'abord, les corps de plusieurs centaines de Serbes et d'autres prisonniers de l'UCK n'ont jamais été retrouvés et il est très peu probable qu'ils le soient sur le petit territoire du Kosovo, où tous les sites éventuels de charniers et de fosses communes ont été identifiés et fouillés. Il est également certain qu'un nombre important de ces prisonniers ont été déportés en Albanie, où l'UCK disposait d'un réseau de centres de détention. On doit également admettre, plus de dix ans après les faits, qu'il est très probable que ces prisonniers sont aujourd'hui pour la plupart morts. Leurs corps n'ont pas non plus été découverts en Albanie⁷.

Par ailleurs, l'existence d'un trafic d'organes au Kosovo, alimenté par des «volontaires» venant vendre leurs reins, est également attestée. Des patients, principalement israéliens, se rendaient dans la clinique Medicus de Pristina pour recevoir des organes sains. Ce trafic implique un personnage très inquiétant, un chirurgien turc nommé Yusuf Erçin Sönmez, alias «Docteur Vautour», actuellement en fuite. L'affaire de la clinique Medicus, dont le procès vient de s'ouvrir à Pristina, n'est pas forcément liée à l'éventuel trafic d'organes pratiqué, dix ans plus tôt, sur des prisonniers de l'UCK, mais les coïncidences sont troublantes⁸. I

* article du Monde diplomatique paru sur le site <http://www.monde-diplomatique.fr/carnet/2011-01-04-Kosovo>

¹ Le rapport est disponible sur le site du Conseil de

l'Europe.

2 Traduction française: Carla Del Ponte, La chasse. Les criminels de guerre et moi, Paris, Héloïse d'Ormesson, 2009.

3 Lire Altin Raxhimi, Michael Montgomery et Vladimir Karaj, «Albanie et Kosovo: les camps de la mort de l'UÇK», Le Courrier des Balkans, 10 avril 2009.

4 «Dick Marty: 'L'indépendance du Kosovo n'a pas été décidée à Pristina'», voltairenet.org, 12 mars 2008.

5 «Martys Vorgehen erinnert mich an Goebbels», Tages Anzeiger, 30 décembre 2010.

6 Lire Ben Andoni, «Trafic d'organes en Albanie: dans la 'clinique fantôme' de Carla Del Ponte», Le Courrier des Balkans, 19 mai 2008.

7 Rappelons que les autorités albanaises avaient refusé d'accéder en 2003 aux demandes des enquêteurs du TPIY, qui souhaitaient procéder à des exhumations dans le cimetière de Rripë. Ce refus a été officiellement justifié par des «raisons culturelles».

8 Lire «Trafic d'organes: le vaste réseau de 'Docteur Vautour', chirurgien turc», Le Courrier des Balkans, 21 décembre 2010.

La responsabilité des «protecteurs» de Hashim Thaçi

Les réactions dans les médias albanais, dans la classe politique et plus largement dans la société albanaise, notamment dans la diaspora¹, rappellent inmanquablement l'attitude de déni longtemps opposée par de larges secteurs de l'opinion serbe face aux crimes commis par les forces serbes. Les deux arguments centraux sont les mêmes: «notre peuple ne peut pas avoir commis de telles atrocités», et «notre peuple a été victime de crimes encore pires que ceux qu'on lui impute ». La réalité des crimes commis par les forces serbes au Kosovo n'invalide pourtant pas l'hypothèse que certains Albanais aient pu commettre un autre crime, particulièrement abject.

Tout le problème est que «le peuple albanais» n'est aucunement coupable de cet éventuel trafic, tout comme «le peuple serbe» n'a pas à porter la responsabilité du massacre génocidaire de Srebrenica: ces crimes ont des coupables, dont il appartient à la justice d'établir la responsabilité personnelle. Ce travail de justice est la seule manière d'éviter à des peuples entiers, et aux générations futures, de porter le fardeau accablant d'une responsabilité collective. Au Kosovo, seul M. Albin Kurti, le dirigeant du mouvement Vetëvendosja («Autodétermination») semble avoir compris la véritable signification de ce qui est en train de se jouer. Il a officiellement demandé que la justice se saisisse du dossier de M. Thaçi, estimant que c'était la seule manière de laver l'ensemble des combattants et des sympathisants de l'UCK du soupçon d'une responsabilité collective².

En Albanie, une des rares voix critiques à s'être élevée est celle de l'essayiste Fatos Lubonja, ancien prisonnier politique du régime stalinien et grande figure de la gauche. Dans un article publié par le quotidien Panorama, M. Lubonja ose établir un parallèle entre ce crime, supposé, et

celui, établi, de Srebrenica, en soulignant que les Albanais risquent désormais d'en subir le poids accablant sur leur conscience collective. Dénonçant le «front patriotique», qui se forme, de Tirana à Pristina, pour refuser une enquête, il écrit: «l'accusation est certes lourde, mais refuser l'enquête qui la confirmerait ou l'infirmait est encore pire. Ce refus nous rend tous coupables et je crois que la plupart des Albanais ne veulent pas se sentir mêlés à ce genre de crimes»³.

Les critiques de M. Marty pointent l'absence de preuves fournies par son rapport. La résolution adoptée à l'unanimité par la Commission de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe demande justement que des enquêtes soient diligentées pour établir ces preuves. Par la voix de sa représentante pour les Affaires étrangères, Mme Catherine Ashton, l'Union européenne a estimé que cette enquête devait être menée par la mission européenne Eulex, précisément chargée d'assister les institutions du Kosovo dans la construction de l'Etat de droit. Tout en répétant ses critiques, le gouvernement albanais a fait savoir qu'il ne s'opposerait pas à ce que cette enquête se poursuive sur son territoire. Pour sa part, Mme Del Ponte a soulevé le problème de la juridiction compétente pour se saisir d'une telle affaire: le TPIY ne pouvant plus ouvrir de nouveaux dossiers, il faudrait créer un tribunal ad hoc, ou bien transmettre le dossier à la Cour pénale internationale (CPI)⁴.

Enfin, les responsabilités que pointe le rapport ne concernent pas seulement M. Thaçi et les anciens dirigeants de la guérilla albanaise. Dans son livre, Mme Del Ponte explique le mur auquel elle s'est heurtée lorsqu'elle a essayé, à partir de 2000, de mener des enquêtes sur les crimes supposés de l'UCK, citant notamment le chef de la mission de l'ONU, M. Bernard Kouchner, ainsi que le général français Valentin, alors commandant en chef de la KFOR. Pour tenter d'expliquer ce blocage, elle écrit: «Je suis certaine que les responsables de la MINUK et même de la KFOR craignaient pour leur vie et pour la vie des membres de leurs missions.» Plus loin, elle ajoute: «dans l'esprit de la MINUK et de la KFOR, [M. Hashim] Thaçi et [l'ancien chef militaire de l'UCK, M. Agim] Ceku ne représentaient pas uniquement un danger pour la sécurité de leur personnel et l'accomplissement de leurs missions: ils mettaient en péril tout l'édifice du processus de paix dans les Balkans»⁵.

Dans une interview publiée le 21 décembre par le quotidien serbe Politika, le capitaine canadien Stu Kellock, ancien chef du département de police de la Minuk, déclare: «Je ne peux pas affirmer que Kouchner connaissait le trafic d'organe, mais il est impossible qu'il n'ait pas eu d'informations sur le crime organisé au Kosovo.» De fait, la lutte contre la criminalité organisée représentait l'une des priorités des missions internationales au Kosovo. Le capitaine Kellock explique également que «toute critique à l'encontre de Hashim Thaçi et de son entourage» était immédiatement rejetée dans les «cercles où [il] travaillait»⁶. Par «réalisme politique», plusieurs pays occidentaux ont fait le choix de jouer la «carte» politique que représentait M. Thaçi. On sait que ce dernier était conseillé, déjà durant la guerre, par des agents de certains

services de renseignements, notamment de la DGSE française. L'implication directe de M. Thaçi dans de nombreuses activités illégales (racket, blanchiment d'argent, etc.) est également avérée.

Par souci de ne pas «griller» un précieux allié politique, les «protecteurs» occidentaux de M. Thaçi ont fait le choix de passer l'éponge sur ces «péchés véniels». Si une enquête confirme l'implication de M. Thaçi dans un abject trafic d'organes, la responsabilité de ses «protecteurs» occidentaux risque d'être accablante. Interrogé par un journaliste serbe sur le trafic d'organes le 27 février dernier, alors qu'il se trouvait en voyage officiel au Kosovo, M. Kouchner, alors ministre des Affaires étrangères, avait éclaté de rire, avant de s'exclamer: «J'ai une tête à vendre des organes, moi?», et de suggérer au journaliste «d'aller se faire soigner»⁷. Le rire de M. Kouchner résonne aujourd'hui de manière sinistre. JAD 1 Lire Blerim Shabani & Sevdail Tahiri, «Le rapport de Dick Marty secoue la diaspora albanophone en Suisse», albinfo.ch, 20 décembre 2010.

2 Lire «Kosovo: Vetëvendosje demande que Thaçi soit déféré devant la justice», Le Courrier des Balkans, 18 décembre 2010.

3 Fatos Lubonja, «Pse refusohet raporti i Dick Martit?», Panorama, 22 décembre 2010.

4 Lire «Trafic d'organes de l'UÇK: Carla Del Ponte pour la saisine de la CPI», Le Courrier des Balkans, 23 décembre 2010.

5 Carla Del Ponte, La chasse, op.cit., pp.460-461.

6 Lire Rade Maroevic, «Kušner je morao da zna», Politika, 21 décembre 2010, et R.S.V., «Trafic d'organes: Kouchner savait», Le Courrier des Balkans, 29 décembre 2010.

7 La vidéo de cet échange circule beaucoup sur Internet. On peut la consulter sur Dailymotion.